

# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

### ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

### PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.  
RÉCLAMES — ..... 50 —

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.  
Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 28 Avril

## LES AFFAIRES D'ÉGYPTE

Les journaux français, en général, se sont peu occupés du changement de ministère qui vient de se produire en Egypte. On dirait, à voir la froide indifférence avec laquelle cette nouvelle a été relatée par la presse française, que nous nous désintéressons de plus en plus de ce qui se passe dans la vallée du Nil. Où est le temps où nous jetions feu et flammes à propos des moindres incidents signalés dans ce pays et qui pouvaient avoir pour résultat d'amoinrir notre influence.

Cependant ce changement de ministère a une importance réelle au point de vue des intérêts européens et surtout au point de vue des intérêts français.

La retraite de Riaz Pacha et l'arrivée au pouvoir de Nubar est favorablement accueillie par la presse anglaise. Le *Standard* dit qu'elle indique « que le khédive est las de faire des efforts inutiles pour se rendre indépendant. »

Quant au *Morning-Post*, il déclare que la chute de Riaz Pacha ne saurait causer aucune surprise à ceux qui sont au courant des affaires d'Egypte. Nubar, dit-il, est très versé dans la politique, mais comme il a été congédié, il y a six ans, pour avoir fait de l'opposition aux réformes anglaises, il n'est pas certain que la politique anglaise ne rencontre pas d'obstruction de sa part dans l'avenir.

L'important, ajoute cette feuille, c'est que le khédive sache que l'Angleterre est résolue à exécuter quand même les réformes qu'elle projette pour le bonheur du peuple égyptien.

Ces appréciations de journaux de Londres prouvent, de la manière la plus évidente, que les Anglais sont résolus à occuper longtemps encore le pays des Pharaons où nous avons eu la regrettable faiblesse de les laisser s'implanter. Or, on sait, par expé-

rience que lorsqu'ils ont arboré le drapeau britannique sur une terre quelconque, il est très difficile, sinon impossible, de les forcer à déguerpir. C'est à cette tenacité, jointe à une avidité sans scrupule, qu'il doivent le vaste empire colonial qu'ils possèdent à l'heure actuelle.

Ce qui fait la force de l'Angleterre en Egypte, c'est l'indifférence des grandes puissances à l'égard de cette question de l'occupation qui vaut pourtant bien la peine qu'elles s'en préoccupent, car la plupart d'entre elles possèdent d'importants intérêts dans la vallée du Nil.

Un instant, le nouveau khédive, animé des meilleures intentions, a tenté de se soustraire au joug anglais. C'était pour les puissances une occasion propice d'entrer en scène et d'agir. Au lieu de s'intéresser au sort du jeune khédive et de seconder ses efforts, elles ont pratiqué la détestable politique du laisser faire et du laisser passer.

Qu'en est-il résulté ? C'est que le khédive ne se sentant soutenu par personne dans sa résistance, s'est vite découragé, et qu'il a laissé l'influence anglaise s'implanter plus profondément dans le pays.

Aujourd'hui les choses en sont arrivées à ce point que personne, en Europe, n'ose même plus soulever cette fameuse question de l'occupation qui, il y a quelques années, ennuyait fort le gouvernement anglais. Le cabinet de Saint-James rééditait alors la promesse de quitter l'Egypte lorsque sa pacification et sa réorganisation seraient un fait accompli.

Au train où vont les choses, il est fort à craindre que cette pacification et cette réorganisation ne soient jamais terminées, car les Anglais ont intérêt à prolonger indéfiniment leur séjour dans ce pays, qu'ils considèrent volontiers comme une colonie leur appartenant. Aussi leurs journaux ne se font pas faute de répéter chaque jour que les réformes projetées par le gouvernement pour le bonheur du peuple égyptien ne sont pas encore exécutées. Il est probable que, dans ses conditions, elles ne le seront jamais, car

les Anglais feront tout ce qu'ils pourront pour s'éterniser en Egypte.

Ceci est si vrai qu'un journal russe, les *Novosti*, déclarait naguère que ce sont les agents britanniques qui ont provoqué eux-mêmes tout récemment des conflits entre la population égyptienne et les troupes anglaises, afin de fournir un prétexte à l'annexion pure et simple de l'Egypte à l'Angleterre.

L'annexion ! nous sommes convaincu qu'on y songe à Londres et qu'on la désire ardemment. Nous disons plus, on la prépare de longue main, au lieu de songer à quitter le pays comme on l'a promis si souvent.

Et que font les grandes puissances pour empêcher cette annexion ? Rien.

Les *Novosti* disent avec raison qu'elles devraient s'entendre entre elles pour arriver à une neutralisation à perpétuité de l'Egypte. Cette solution aurait au moins pour résultat de conjurer les dangereuses complications que susciterait inévitablement une tentative des Anglais pour s'emparer complètement de l'Egypte, qui a un caractère beaucoup trop international pour pouvoir être abandonnée totalement à l'Angleterre sans détriment pour l'intérêt commun de l'Europe.

Nous sommes complètement de l'avis du journal russe. Mais les grandes puissances auront-elles l'énergie de soulever la question et de proposer cette solution ?

C'est peu probable.

J. QUERCITAIN.

## INFORMATIONS

### La présidence de la République

On sait que les pouvoirs de M. Carnot expirent le 3 décembre. Or, aux termes de l'article 3 de la loi constitutionnelle du 16 juillet 1875, les Chambres doivent être réunies un mois avant le terme des pouvoirs du président de la République.

En prenant cette prescription au pied de la lettre, c'est le 2 novembre que devrait avoir lieu l'élection du président, c'est-à-dire le jour des morts. On évitera cette coïncidence malheureuse

### II

Oui, un jour de mai de l'année précédente, une immense joie, une joie suprême avait été donnée au vieux Jean Beson.

Un matin, il vit s'arrêter devant la grille du jardin un homme de haute stature, aux traits ravagés, qui s'était mis à le considérer, les joues ruisselantes de larmes.

Juste ciel ! était-il donc halluciné ?  
Avait-il perdu l'esprit ? où était-il déjà dans un autre monde, près de celui qu'il pleurait depuis tant d'années ?...

Car, avant ses yeux, son cœur l'avait reconnu cet homme qui lui apparaissait ainsi comme un échappé d'outre-tombe.

Et il n'en pouvait douter...

C'était son Pierre... son Pierre bien-aimé !  
Fou d'un bonheur sans nom, il voulut s'élançer vers lui ; mais ses forces l'ayant trahi, il ne put que tomber à genoux sur le sol, balbutiant des mots entrecoupés, le visage illuminé d'une sublime allégresse.

Ce fut dans les bras de Pierre qu'il se releva. Est-il besoin de décrire la scène qui suivit.

Pendant de longs moments, les deux infortunés se tinrent étroitement embrassés, mêtant leurs larmes, sans pouvoir proférer une parole.

Vingt fois s'éloignant pour se mieux voir, pleurant tout ensemble, vingt fois se rejetant dans les bras l'un de l'autre !

La commotion que le vieux Jean éprouva alors faillit le tuer, et on dut lui prodiguer les soins les plus tendres pour éviter un funeste dénouement. Lorsqu'enfin les premiers transports eurent ces-

et c'est très probablement le lundi 29 octobre précédent que se réunira le Congrès.

Il est trop tôt, on le comprend, pour essayer de rien prédire de ce qui pourra se produire ; cependant, dès mercredi, à la Chambre, on citait déjà des noms de candidats.

En dehors de ceux désignés comme MM. Casimir-Périer, Godefroy Cavaignac, Charles Dupuy, on ajoutait MM. Challemeil-Lacour, Henri Brisson et enfin Emmanuel Arago, qui serait le candidat de l'opposition sénatoriale.

On disait encore — et bien entendu nous ne reproduisons ce bruit que sous toutes réserves — que M. Carnot, qui avait d'abord témoigné le désir de rentrer dans la vie privée, aurait, sur les instances et sollicitations de nombreux hommes politique se rattachant par leurs opinions à la gauche radicale, renoncé à toute idée de retraite, et se mettrait à la disposition des progressistes si ceux-ci croyaient sa candidature de nature à écarter les difficultés.

Dans le cas où M. Carnot serait réélu, le cabinet alors en fonctions offrirait, ainsi qu'il est de tradition, sa démission au chef de l'Etat, et ce serait alors à M. Bourgeois que le président de la République ferait appel pour former un cabinet progressiste et de concentration.

Au Sénat, on se montre peu disposé à seconder une combinaison de cette nature et l'on prévoit que c'est de ce côté surtout que viendra l'opposition.

### La commission du budget

Voici les résultats connus de l'élection des membres de la commission du budget par bureaux. Sont élus :

- 1<sup>er</sup> bureau. — MM. Rouvier, Lockroy et Paiberti.
- 2<sup>e</sup> bureau. — MM. Guieysse, Doumer et Pourquery de Boisserin.
- 3<sup>e</sup> bureau. — MM. Delombre, de Kerjégu, et Deluns-Montaut.
- 4<sup>e</sup> bureau. — MM. Terrier, Cavaignac et Thomson.
- 5<sup>e</sup> bureau. — MM. Cornudet, Bazille et Montaut.
- 6<sup>e</sup> bureau. — MM. Pelletan, Poincaré et Brisson.
- 7<sup>e</sup> bureau. — MM. Salis, Leydet et Bastid.
- 8<sup>e</sup> bureau. — MM. Maurice Faure, Mesureur et Siegfried.
- 9<sup>e</sup> bureau. — MM. Jules Roche, Georges Leygues et Henri Boucher.
- 10 bureau. — MM. Maurice Lebon, Guillemet et Charles Ferry.
- 11<sup>e</sup> bureau. — MM. Félix Faure, Cochery et Boudenoot.

sé et que Pierre se trouva en présence de sa fille dont il n'avait appris le sauvetage miraculeux qu'à son arrivée à Paris, il sentit son cœur se fondre en un immense amour pour ce te enfant que la Providence lui rendait tout à coup, semblant vouloir ainsi le payer d'une partie de ses maux.

Et Jeanne, à son tour, ne put que pleurer sur le sein de ce père adoré, pour lequel elle priait Dieu sans cesse depuis son enfance.

Le lendemain de ce bienheureux jour, Pierre, ayant écarté momentanément sa fille, raconta au vieux Beson toute sa vie, à partir du moment où le vaisseau s'était englouti, jusqu'à son départ de la maison d'aliénés de Colney-Hatch, d'où il était sorti guéri il y avait trois mois environ, par suite de soins spéciaux que lui avait prodigués le brave docteur Murray, pris de sympathie subite pour son mystérieux et intéressant pensionnaire.

Le pauvre Jean frémit d'horreur, au récit des tortures qu'avait endurées son fils pendant ses recherches pour retrouver Angèle et maudit l'infâme créature qui l'avait renié et fait rejeter dans un cabanon.

— Et qu'est-elle devenue, cette misérable ?

— Elle est mariée.

— Remariée !... que dis-tu !

— La vérité. J'ai appris son mariage en Angleterre.

— Comment cela se peut-il ?

— Oh ! c'est bien simple ! Il paraît que le docteur Murray lui avait affirmé que j'allais mourir, ou que, si je vivais, je resterais incurable. Alors elle s'est jugée libre.

— Mais elle est bigame !

(A suivre).

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT » 28

LA

## FEMME DU FOU

PAR

ALFRED SIRVEN

TROISIÈME PARTIE

I

— Oh ! répondit Alice d'une voix un tantinet railleuse, je suis certaine qu'on aurait tiré le canon à vos côtés que vous n'auriez pas bougé plus que des termes.

— Crois-tu, Alice, que Mlle Jeanne m'accablait de reproches pour ne pas être venu à l'heure habituelle, quoique j'aie beau lui répéter que c'est la rencontre de son père qui est cause de ce retard ?

— Je n'ai pas à entrer dans ces détails, monsieur Henri ! riposta Jeanne, vous auriez dû dire à papa que je vous attendais avec impatience et que...

Mais à ce mot l'enfant s'arrêta et rougit, voyant que son secret, si transparent déjà, venait de lui échapper sous une forme par trop tangible.

— Allons, mes amis, observa la jeune fille pâle, qui comprit la réticence de Jeanne et ne voulut pas ajouter à son embarras, vous vous querellerez à table. Il n'est pas loin de six heures et demie, et ces messieurs doivent avoir faim. Voyons, Jeanne, venez m'aider, cela permettra à mon frère

d'aller saluer M. Jean, ce qu'il n'a pas eu le temps de faire, je suis sûre, vu votre empressement à l'accaparer.

Et pendant que les deux jeunes filles débarrassaient la table de la tonnelle pour mettre le couvert, Henri va enfin serrer les mains de l'aïeul qui s'entretient avec son fils.

— Ainsi, tu crois, mon enfant, que c'est une affaire bâclée, demanda Jean à celui-ci.

— Autant dire, père. Je dois dans trois mois présenter les devis au comité d'examen.

— C'est un peu tôt ; mais je ne m'en inquiète pas, car je connais ta facilité à créer. Et c'est bien ce que tu pensais.

— Oui, oui, un vaste bâtiment en plein cœur de Paris, pour l'installation d'une société financière dont on dit déjà merveille.

— Et la raison sociale de cette société ?

— Ma foi, je n'en sais absolument rien et ne m'occupe guère de le savoir. Qu'est-ce que cela me fait ?

— Grand-père, le couvert est mis ! annonce Jeanne, venant avec un gros baiser couper net, sans plus de formes, une nouvelle interrogation de son aïeul. A table tout le monde.

— C'est cela, à table ! approuve Jean, nous n'en causerons que mieux.

Et le vieillard, soutenu par sa petite fille et son fils, va s'asseoir sous la tonnelle, entre eux deux, en même temps qu'Alice et Henri y prennent place aussi.

Bien entendu, Henri s'est faufilé auprès de Jeanne, qui boude bien encore un peu, mais qui ne lui tiendra pas rigueur longtemps, nous le parierions.

On remarquera que pas un membre de la droite n'a été élu ; de même, il ne s'y rencontre ni rallié, ni socialiste.

D'une façon générale, le projet du budget est assez mal accueilli. Les députés hostiles sont au nombre de 16.

Reste donc 17 membres réputés favorables. Mais beaucoup n'acceptent le projet qu'avec des réserves plus ou moins profondes, sur les réformes proposées par M. Burdeau.

La presque unanimité, en revanche, repousse les conventions avec les chemins de fer comme représentant un emprunt déguisé.

A peu près tout le monde exprime l'opinion que s'il fallait faire un emprunt de 800 millions ou même d'un milliard, mieux valait le faire directement.

Il est à remarquer que M. Burdeau, qui a longuement bataillé dans son bureau pour soutenir son projet, a été battu par les radicaux.

Les souscriptions en faveur de Mgr Couillé sont définitivement closes : le total dépasse 35,000 francs.

M. Laurent Tailhade, dont l'état est satisfaisant, quittera l'hôpital de la Charité dans quelques jours.

**Au Dahomey**

Le ministre de la marine a reçu la dépêche suivante :

Porto-Novo, 25 avril.

Colonel Dumas, à ministère de la marine, Paris

Pris à la date d'aujourd'hui les fonctions de commandant supérieur par intérim. Le général Dodds est parti hier soir par le *Thibet* avec : 1° Pour la France, rapatriés fin de séjour, sept officiers et dix-sept hommes de troupe ; 2° rapatriés comme convalescents, dix-sept hommes de troupes ; 3° pour le Sénégal, la 11<sup>e</sup> compagnie de Sénégalais.

Noms d'officiers embarqués : commandant Taverna, capitaines Pentel et Ditte, lieutenants Guérin, Aube, Angot, Gauneau et Durand ; médecin Ferand, ingénieur Reval.

**Une arrestation importante**

La préfecture de police vient de faire une capture qui est considérée par elle comme très importante : Il s'agit de l'arrestation de l'anarchiste Matha, recherché depuis l'attentat du café Terminus, qui eut lieu le 12 février dernier, et particulièrement lié avec Emile Henry. Cette arrestation a été opérée par le service des recherches.

Matha est tenu pour un homme des plus dangereux ; il a été autrefois gérant du journal *l'En-Dehors* et a subi, à cette occasion, deux condamnations qu'il lui faudra purger. Il a été une première fois condamné par la cour d'assises de la Seine à dix-huit mois de prison, le 4 juin 1892, pour provocation au meurtre, et une seconde fois par la même cour d'assises, le 5 juillet 1892, à deux ans de prison pour excitation de militaires à la désobéissance.

Matha est né à Casteljaloux (Lot-et-Garonne), le 10 avril 1861 ; il a donc trente-trois ans. Il exerçait la profession de coiffeur. C'est un garçon de belle prestance et qui porte la tête haute. La préfecture de police le connaissait fort bien et possédait sa photographie depuis longtemps.

Matha habitait rue Quincampoix, 89, avant son départ pour Londres, d'où il est revenu à la fin de janvier dernier avec Ortiz et Chericotti, c'est-à-dire quelques jours avant l'attentat du café Terminus.

Depuis lors, il avait passé à Paris dans plusieurs domiciles, et l'on savait qu'il habitait en dernier lieu 15, rue La-Tour d'Auvergne ; il était filé depuis longtemps, et, lorsque, boulevard Brune, on s'empara d'Ortiz et de Chericotti, qui formaient avec lui une bande, on faillit le prendre avec eux ; mais une indiscretion le mit sur ses gardes et il s'échappa.

A partir de ce moment, se sentant serré de près, il prit des précautions infinies pour dépister la police ; il y a réussi jusqu'à mardi soir, car il était extrêmement difficile de le trouver. Dans la soirée, on le vit entrer chez M<sup>e</sup> Hornbostel, avocat d'Emile Henry, 10, avenue de l'Alma. Des agents se postèrent autour de la maison et quand il sortit ils le saisirent.

Matha ne fit aucune résistance, il se contenta de dire avec dépit : « Mon Dieu ! que c'est bête de se faire prendre ! » Et il fut emmené.

Mercredi matin, il a été conduit au service anthropométrique où, M. Lépine, accompagné de MM. Puybaraud et Cavard, est allé l'interroger lui-même.

L'anarchiste Matha, qui est soupçonné de participation à l'explosion du café Terminus, aurait coopéré au déménagement du domicile d'Henry.

**Un espion allemand**

L'officier allemand arrêté à Marseille comme suspect d'espionnage, n'a nullement été relaxé.

Une instruction est ouverte contre lui.

**Arrestation d'un anarchiste**

Le commissaire aux délégations judiciaires

M. Clément, arrêté, dans la soirée de jeudi, un anarchiste dont la préfecture de police a refusé de donner le nom.

On assure que c'est un jeune employé du ministère de la guerre qui a écrit dans les revues libertaires.

Le *Matin* dit sous toutes réserves qu'il serait impliqué dans l'explosion du restaurant Foyot et qu'il aurait eu des démêlés avec Tailhade, la victime de l'explosion.

**COUR D'ASSISES DE LA SEINE**

**L'AFFAIRE ÉMILE HENRY**

Hier ont commencé les débats de l'affaire Emile Henry, l'auteur de l'attentat du café Terminus.

Voici quelques fragments sur l'interrogatoire de l'accusé :

D. — Emile Henry, vous êtes allé le 12 février dernier au café Terminus. Vous aviez sur vous une bombe que vous vous proposiez de lancer quelques instants plus tard. Pourquoi aviez-vous choisi ce café ?

R. — Parce qu'il y a ordinairement beaucoup de monde, beaucoup de bourgeois. Je devais de prime-abord lancer ma bombe dans un café des boulevards. J'ai trouvé qu'il n'y avait pas assez de monde. C'est pourquoi je suis allé au café Terminus.

D. — Vous reconnaissez avoir attenté à la vie de personnes contre lesquelles pourtant vous n'aviez aucun motif de haine ?

R. — Au contraire, c'est précisément parce que j'ai la haine des bourgeois que j'ai agi de la sorte.

Il reconnaît avoir fait feu sur les personnes qui s'étaient courageusement mises à sa poursuite.

Il ne manifeste cependant aucun regret à l'égard de celles qu'il a blessées.

— Elles n'avaient, dit-il, qu'à ne pas se mêler de ce qui ne les regardait pas.

J'aurais eu, ajoute Henry, dix revolvers chargés, que j'en aurais usé contre ceux qui me poursuivaient.

D. — Vaillant, à cette même place où vous êtes assis aujourd'hui, avait déclaré que son intention n'avait pas été de tuer. « Si j'avais voulu tuer, avait-il dit, j'aurais mis des balles et non des clous dans mon engin. »

R. — Mais moi j'ai voulu tuer. J'ai voulu en tuer le plus possible. C'est pourquoi j'ai mis des balles. (*Mouvement dans la salle.*)

D. — Vous ne travailliez pas d'une façon aussi assidue que vous le prétendez. Vos mains étaient blanches, des personnes l'ont remarqué. Où vous procuriez-vous l'argent avec lequel vous viviez ?

R. — Je vivais modestement. D'ailleurs, c'est à vous de le chercher.

D. — Eh bien, je vais vous le dire. C'est Ortiz, un cambrioleur, qui vous alimentait. Vous craignez de le dire, votre amour-propre en souffre.

R. — Je n'ai rien à craindre, rien à redouter, puisque vous allez me condamner à mort.

D. Vous ne craignez rien, c'est possible, mais votre fierté ne va-t-elle pas reconnaître que votre main tachée par le sang de vos victimes s'est ouverte pour recevoir l'argent du vol.

R. — Elles sont couvertes de sang comme votre robe rouge l'est elle-même. D'ailleurs, j'en ai pas à vous répondre, vous n'êtes pas juge d'instruction.

D. — Mais vous êtes un accusé et mon devoir est de vous interroger.

R. — Mais moi je ne reconnais pas votre justice.

D. — N'avez-vous rien de plus à ajouter à votre défense ?

R. — Non ! si ce n'est que je revendique hautement la responsabilité de mes actes et que je ne regrette rien de ce que j'ai fait (murmures).

**CHRONIQUE LOCALE ET REGIONALE**

**Retraite**

M. François Bramel, receveur particulier à Figeac, est admis à faire valoir ses droits à la retraite. Nous ne voulons pas laisser disparaître de l'administration cet homme, universellement aimé et estimé, sans lui adresser l'expression de toute notre sympathie. Nous sommes heureux de nous joindre, en cette circonstance, aux percepteurs de l'arrondissement de Figeac, qui ont voulu se réunir autour de leur ancien chef, et lui exprimer les regrets que leur cause ce départ prématuré, que son état de santé a mis M. Bramel dans la nécessité de solliciter.

M. Bramel est un enfant du département où il compte de nombreux parents et beaucoup d'amis. Nous espérons qu'il jouira encore longtemps parmi nous d'un repos qui lui est bien dû, à la fin d'une carrière bien remplie.

**Postes et télégraphes**

Nous apprenons avec plaisir que notre compatriote, M. Léopold Denjean, commis des Postes et télégraphes à Cahors, vient d'être élevé à la 1<sup>re</sup> classe de son grade.

Nos plus sincères félicitations à ce sympathique et dévoué fonctionnaire.

**Nos compatriotes**

M. J. Many, chargé d'une mission à l'étranger, pour étudier le fonctionnement des banques populaires, est rentré dimanche venant d'Italie. Il se rendra prochainement en Allemagne et en Autriche.

**Nomination**

Par arrêté en date du 28 avril, M. Simon, professeur à l'école primaire supérieure de Montcuq, est nommé professeur à l'école primaire supérieure et professionnelle de Roanne.

**Chemins de fer d'Orléans**

A l'occasion des fêtes de l'Ascension, la Compagnie d'Orléans rendra exceptionnellement valables pour le retour jusqu'aux derniers trains du lundi 7 mai, les billets Aller et Retour à prix réduits qui auront été délivrés aux conditions de son tarif spécial, G. V. n° 2, les mardi 1<sup>er</sup>, mercredi 3 et jeudi 4 mai inclus.

Ces billets conserveront la durée de validité déterminée par ledit tarif lorsqu'elle expirera après le 7 mai.

**BILLETS D'ALLER ET RETOUR DE CAHORS A TOULOUSE**

**Billets d'aller et retour à prix réduits**

La Compagnie d'Orléans, en vue de faciliter les relations commerciales de la ville de Cahors avec Toulouse, s'est mise d'accord avec la Compagnie du Midi, pour faire délivrer, à partir du 25 avril courant, des billets directs d'aller et retour de Cahors à Toulouse et réciproquement, de Toulouse à Cahors par Montauban.

La durée de validité de ces billets est de deux jours, comptés de minuit à minuit, et leur prix est fixé comme suit :

1 <sup>re</sup> classe . . . .	19 fr. 30.
2 <sup>e</sup> classe . . . . .	13 fr. 90.
3 <sup>e</sup> classe . . . . .	9 fr. 05.

**Les boursiers**

L'*Officiel* a publié la liste des boursiers nommés par le ministre dans les écoles nationales professionnelles d'Armentiers, Vierzon et Voiron, à la suite du dernier concours :

Dans cette liste, nous relevons le nom de M. Antonin Cubaynes, de Cahors, qui obtient une bourse d'internat à Voiron.

**Société de secours mutuels des instituteurs et des institutrices du Lot**

**Assemblée générale de Figeac**

Conformément à la décision prise à Gourdon le 8 juin 1898, le bureau d'administration de la société a fixé dans sa réunion du 31 mars dernier au 10 mai prochain, à 10 heures du matin, dans les locaux de l'école communale de garçons de Figeac, la date de l'assemblée générale de la société.

MM. Quégnaux, inspecteur primaire à Figeac, et Ganes, directeur de l'école publique de cette commune, ont été chargés par le bureau de la société de l'installation matérielle de l'assemblée et de l'organisation du banquet qui la clôture.

Ordre du jour de l'assemblée générale :

- 1<sup>o</sup> Lecture du compte-rendu sur la situation personnelle et financière de la société au 31 décembre.
- 2<sup>o</sup> Formation de la liste des nouveaux pensionnaires ;
- 3<sup>o</sup> Radiation des membres décédés ou en retard pour le paiement de leurs cotisations ;
- 4<sup>o</sup> Formation de la liste des nouveaux sociétaires ;
- 5<sup>o</sup> Formation de la liste des membres honoraires ;
- 6<sup>o</sup> Fixation de la somme à verser à la caisse des retraites et à celle des secours ;
- 7<sup>o</sup> Discussion de toutes les affaires diverses pouvant intéresser le développement de la société.

Le banquet, présidé par M. Izenic, inspecteur d'académie, président d'honneur de la société, aura lieu immédiatement après la séance, à midi précis, à l'hôtel de l'Europe.

MM. les instituteurs et Mmes les institutrices, (qu'ils fassent partie ou non de la société), ainsi que MM. les membres honoraires qui voudront bien y assister, sont priés de vouloir bien adresser leur adhésion, avant le 5 mai, à M. Quégnaux, inspecteur primaire à Figeac.

Le prix de la cotisation est fixé à 3 fr. 50, vins extra et café compris.

Les membres du conseil d'administration sont priés d'assister à la réunion du bureau qui aura lieu le mercredi soir, à huit heures et demie, à l'école publique de garçons, et le jeudi, à 9 heures du matin, pour l'examen soit des demandes de secours, soit des diverses questions intéressant la société.

**MINISTÈRE DES FINANCES**

**Retrait des monnaies divisionnaires d'argent italiennes**

*Avis au public.* — Les pièces divisionnaires d'argent du royaume d'Italie, de 20 c., 50 c., 1 fr. et 2 fr., aux millésimes de 1863 et années suivantes, cesseront d'avoir cours en France à partir du 25 juillet 1894.

Jusqu'au 24 juillet, elles seront remboursées et reçues en paiement au pair, savoir : aux caisses de la Trésorerie générale, des receveurs particuliers, des percepteurs et de tous les autres comptables des administrations financières.

**Chemins de fer économiques DU LOT**

**Projet d'établissement de la ligne de Chemin de fer à voie étroite**

DE CASTELFRANC A BRETENOUX

(Suite)

**DERXIÈME PARTIE**

*Charges financières résultant pour le département de l'établissement de la ligne projetée de Castelfranc à Bretenoux.*

Avec les seules ressources disponibles du département, il serait, peut-être, difficile de faire face aux charges résultant de l'une ou l'autre des combinaisons qui précèdent. Pour augmenter les ressources à affecter à cette opération, sans grever outre mesure les finances départementales, le Conseil général pourrait demander la participation des communes intéressées, dans la limite de leurs ressources et de leurs intérêts.

La ligne projetée a tout à fait le caractère des voies vicinales. Il paraît équitable de lui donner des crédits puisés aux mêmes sources que ceux des chemins vicinaux, c'est-à-dire au budget des communes, du département et de l'Etat. Les communes n'hésiteront pas à s'imposer si la ligne projetée répond bien à des intérêts généraux, sérieux et pressants. Ce système n'a rien d'absolu ni de vexatoire. Il laisse toute liberté aux communes ; il leur propose de faire des sacrifices modérés, mais ne les leur impose pas.

Dans ces conditions, les charges financières résultant de l'établissement de la ligne projetée seraient supportées par l'Etat, les communes intéressées et le département dans des proportions qui peuvent être déterminées comme suit :

1<sup>o</sup> *Participation de l'Etat.* — Cette participation est fixée par la loi du 11 juin 1880. Aux termes de cette loi, l'Etat peut contribuer aux dépenses d'établissement et d'exploitation des chemins de fer d'intérêt local pour la moitié du déficit.

Le département du Lot est en droit de compter sur l'application la plus large des dispositions de la loi de 1880. Le maximum prévu a été accordé aux départements qui ont, jusqu'à ce jour, entrepris l'établissement de chemins de fer d'intérêt local. Aucune raison ne saurait être invoquée pour que le département du Lot soit moins favorisé. Il appartiendra, d'ailleurs, aux représentants autorisés du département d'obtenir de l'Etat le maximum des sacrifices qu'il a la faculté de s'imposer.

Ce résultat sera certainement atteint et il faut prévoir que l'Etat supportera la moitié des charges résultant de l'établissement de la ligne.

2<sup>o</sup> *Participation des communes.* — En demandant aux communes intéressées de s'imposer extraordinairement pour contribuer aux dépenses d'établissement de la ligne, le Conseil général pourrait adopter le centime comme base de répartition du contingent communal. Ce mode de répartition paraît le plus équitable.

Un même nombre de centimes peut être demandé à toutes les communes. Ces centimes pourraient être fixés de 2 à 6, suivant le plus ou moins d'intérêt que les communes appelées à s'imposer peuvent avoir à l'établissement de la ligne. Le contingent pourrait être fixé à 6 centimes pour les communes desservies par une gare et 5 centimes pour celles desservies par une halte. Quant aux communes qui se trouveraient dans un rayon de cinq kilomètres de l'axe de la voie, leur contingent varierait de 2 à 4 centimes, suivant leur plus ou moins grand éloignement.

Ainsi établie, la participation des communes intéressées représenterait une somme annuelle qui ne paraît pas devoir être inférieure à 45,000 fr. environ.

3<sup>o</sup> *Participation du département.* — La différence entre le montant des charges annuelles et les sommes totales résultant des participations de l'Etat et des communes, constituerait la participation réelle du département.

Ces prémisses admises, il est facile d'établir, dès à présent, quelle sera la somme approximative qui resterait à la charge du département, suivant que l'une ou l'autre des propositions analysées ci-dessus serait acceptée.

**A. — Première proposition**

La longueur de la ligne étant supposée de 135 kilomètres et les dépenses de premier établissement ne devant pas dépasser un coût kilométrique maximum de 47,000 francs, les dépenses totales ne pourront dépasser une somme de (47,000 X 135), ci..... 6.345.000

L'annuité à payer au concessionnaire par le département, à raison de 4.250/0 y compris l'amortissement en 75 années, s'élèverait à..... 269.662

Il y aurait lieu de déduire de cette somme :

1<sup>o</sup> La participation de l'Etat qui s'élèverait à la moitié de la somme entière, soit. 134.831 25

2<sup>o</sup> La participation des communes

intéressées qui s'élèverait à..... 45.000 »  
 Soit ensemble.. 179.831 25 179.831 25  
 La différence, ci.... 89 831 25  
 resterait à la charge du département.

**B. — Deuxième proposition**

La longueur de la ligne étant supposée de 135 kilomètre et les dépenses de premier établissement de 44,000 francs (maximum) par kilomètre, les dépenses totales s'élèveraient à la somme totale de (44,000 X 140), ci 5 910.000 »

Sur cette somme le département aurait à payer 80 0/0, soit. 4.752.000 »

La différence..... 1.188 000 »  
 resterait à la charge du concessionnaire.

Dans ce cas, le département aurait à payer annuellement, savoir :

1° Annuité de 3.75 0/0, amortissement compris, en 75 ans, sur la somme de 4,752,000 francs représentant sa part contributive dans les dépenses de premier établissement, soit une somme annuelle de..... 178.200 »

2° Annuité de 4.25 0/0 représentant l'intérêt et l'amortissement en 75 ans de la somme de 1,188,000 francs fournie par le concessionnaire, soit..... 50.490 »

Soit en tout..... 228.690 »

Il y aurait lieu de déduire cette somme :

1° La participation de l'Etat comptée pour moitié de la somme entière, soit..... 114.345 »

2° La participation des communes intéressées représentant une somme annuelle de..... 45.000 »

Ensemble..... 159.345 » 159.345 »

La différence..... 69.345 »  
 resterait à la charge du département.

Par suite, suivant que le Conseil général adopterait l'une ou l'autre des propositions analysées ci-dessus, le département aurait à supporter une charge annuelle de 89,831 fr. 25 dans le premier cas ou de 69,345 francs seulement dans le second.

Cette différence de 20,000 francs entre le résultat des deux propositions peut, au premier abord, paraître surprenante. Elle s'explique aisément. Il faut, en effet, pour la première combinaison, tenir compte de l'intérêt du capital d'établissement pendant la durée des travaux, des frais incombant au concessionnaire pour se procurer les capitaux nécessaires (frais d'émission d'actions ou combinaison à établir avec une Société de crédit), enfin du taux de la garantie (4 0/0) sensiblement plus élevé que le taux d'intérêt (3,50 0/0) que le département aura à payer pour emprunter lui-même. Le département peut, en effet, se procurer à la caisse des Dépôts et Consignations tous les capitaux dont il peut avoir besoin au taux de 3.50 0/0, plus l'amortissement.

D'autre part, dans les calculs ci-dessus ne sont pas comprises les charges pouvant incomber au département au point de vue de la garantie d'exploitation. Cette garantie ne paraît pas appelée à fonctionner et doit être considérée par le Conseil général comme une mesure de prudence prise par le concessionnaire.

Il résulte des études faites par MM. les Ingénieurs du département que les produits kilométrique des tronçons Castelfranc-Saint-Clair et Bretenoux-Saint-Céré doivent s'élever au moins à 3,500 francs pour le premier et 4,550 francs pour le second. En admettant que pour le troisième tronçon (Saint-Clair à Saint-Céré) le produit kilométrique soit inférieur à celui des deux autres tronçons, le produit moyen de la ligne entière sera toujours supérieure au minimum (2,200 francs) kilométrique garantie comme frais d'exploitation. A cet égard, le Conseil général ne saurait avoir de préoccupations, les résultats prévus par les ingénieurs n'étant pas assurément exagérés.

(A suivre)

**Les monnaies italiennes**

L'avis émanant de la Banque de France et concernant les pièces de monnaie italiennes divisionnaires prévenant le public qu'elle ne les reçoit qu'à la condition de n'avoir subi aucune détérioration, et de ne présenter aucune trace d'usure, donne lieu à des désagréments très graves pour le commerce.

Un négociant, faisant un versement à la Banque s'est vu refuser un certain nombre de ces pièces, lesquelles présentées ensuite à la poste, pour un achat de timbres, furent acceptées sans difficulté ! Il faut croire qu'il est difficile de fixer exactement les cas de refus et qu'en somme, le gouvernement, en autorisant les caisses publiques à agir ainsi, livre le public à l'arbitraire et agit contrairement aux intérêts qu'il devrait défendre. A qui donc incombe, en effet, le soin de nous délivrer des monnaies étrangères, sinon aux administrations de l'Etat ? Est-ce donc le commerce,

le public, qui doivent supporter les pertes résultant de cette circulation étrangère ?

Si l'on avait pris les précautions nécessaires, en temps utile, nous ne serions pas inondés de ces monnaies d'argent et de billon démonétisées, détériorées ou fausses sur lesquelles certains tripoteurs trafiquent honteusement aux dépens des malheureux qui, à un moment donné, subiront une perte sensible, étant obligés de vendre à la fonte ces pièces comme vieux métaux.

**SOCIÉTÉ DES ÉTUDES DU LOT**

Séance du 16 Avril 1894

Présidence de M. GREIL, doyen-d'âge

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le secrétaire général dépose les publications reçues, entr'autres une brochure de M. Rey-Taillade, adressée par la Société de Géographie de Toulouse, sur les avantages de la division du temps en parties décimales, avec un projet d'unification des heures des Colonies françaises.

Il donne ensuite connaissance d'une lettre de la Société française d'archéologie annonçant que la 61<sup>e</sup> session du Congrès archéologique s'ouvrira le 29 mai prochain à Saintes et priant la Société des Etudes d'envoyer un délégué.

M. Rouquet dépose sur le bureau, au nom de M. Charles Ratier, président de l'Ecole des Jasmins, un volume de poésies intitulé : *Lou Rigo rago agénés*.

La Société envoie ses remerciements à M. Ratier.

Le même membre lit deux sonnets : *Flous blazidos, Tout passo* et une nouvelle humoristique *A la fiéro del Grabié*, dont il est l'auteur.

M. Gary donne lecture d'une étude très complète sur notre compatriote Galliot de Ginouilhac, Grand-maître d'artillerie et Grand-écuyer sous François 1<sup>er</sup>.

La séance est levée à 10 heures.

**Véloce-Sport Cadurcien**

Sortie du dimanche 29 avril. Départ du club à 1 1/2 de l'après-midi. But : Castelfranc ; Mercuès, 8 kilomètres ; Espère, 10 kilomètres ; Labastide-du-Vert, 21 kilomètres ; Castelfranc, 26 kilomètres ; Luzech, 34 kilomètres ; Douelle, 42 kilomètres ; Pradines, 47 kilomètres ; Cahors, 53 kilomètres.

MM. les membres du V.-S.-C. sont instamment priés d'assister à cette sortie.

**Tribunal correctionnel de Cahors**

Audience du 25 avril 1894

Le nommé François Bergon, de Pern, est condamné à 200 fr. d'amende pour contrebande de tabac.

Louis Larnaudie et Joseph Ruamps de Cahors, ont été surpris par M. Conduché, garde-pêche à Cahors, pêchant à l'épervier sous le barrage de St-Georges, dans un endroit réservé pour la reproduction des poissons. Ils sont condamnés à six jours de prison chacun.

Jean Cavalié, boucher à Pradines, inculpé d'avoir porté des coups et fait des blessures à sa belle-mère, est condamné à 40 jours de prison.

**ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS**

du 21 au 28 avril 1894

Naissances

Louis, Marie-Louise, rue Lastié, 9.  
 Bruel Jean, rue du Lycée, 2.  
 Ilbert Marie, rue des Jacobins, 2.

Décès

Nègre Jean, garçon boucher, 18 ans, à Saint-Georges.  
 Carbonel-Guary Jeanne, 40 ans V<sup>e</sup> Duc, rue de la Préfecture.  
 Pezet Jean, cultivateur, 82 ans, rue St-Barthélemy, 3.  
 Vignals Antoinette, 56 ans, V<sup>e</sup> Cantarel, (Hospice.)  
 Delcros Maria, 3 ans, (Hospice.)  
 Ducoudray Claire, religieuse des Sacrés-Cœurs 59 ans, Bd Gambetta (Couvent des Dames-Blanches.)  
 Deviers Joseph, maçon, 77 ans, rue Sainte-Barbe, 14.  
 Couailhac, voiturier, 39 ans, célibataire, à l'Hospice.

**FAITS DIVERS**

**La grève de Castres**

La grève des tisserands de Castres tourne à l'état aigu ; des scènes de violence se sont produites jeudi au cours desquelles force n'est pas restée à la loi.

Près de Valdurenque, une charrette remplie de draps a été brûlée par un groupe de grévistes ; les femmes, très exaltées, mettaient au défi les gendarmes de tirer sur elles ; dans les rues de Castres et devant la sous-préfecture, les grévistes ont manifesté en chantant *la Carmagnole*, demandant à voir le sous-préfet, M. Rodière.

Le sous-préfet, escorté de gendarmes, se porte sur les lieux, engage les grévistes au calme et déclare que les charrettes passeront quand même.

Des huées se font entendre avec les mêmes cris : « Non ! elles ne passeront pas ! il faudrait nous les passer sur le corps ! »

Le sous-préfet se retire devant la foule menaçante.

A six heures, deux charrettes arrivent escortées de quatorze gendarmes à cheval et de quatre à pied ; les grévistes barrent la route ; tous les gendarmes doivent mettre sabre au clair ; des pierres sont lancées contre eux.

Au cours de la bagarre, une femme reçoit deux coups de crosse de revolver sur la tête.

Vainement le procureur et le juge d'instruction essaient de ramener les grévistes au calme. Ceux-ci exigent la rentrée des marchandises à Castres, prêts qu'ils sont, disent-ils, à se faire tuer plus tôt que de céder.

Sur des démarches faites pour éviter une sanglante collision avec la troupe, les patrons demandent aux autorités de faire rapporter leur marchandise chez eux.

Les charrettes tournent bride vers Castres.

Les grévistes applaudissent et suivent pour s'assurer que la marchandise rentre aux ateliers.

Six arrestations ont été opérées.

La nuit a été calme ; la grève continue.

Ce matin, cinq cents ouvriers grévistes des environs se sont rendus à Castres.

La police a dispersé les rassemblements.

Les ouvriers se sont réunis à la Chambre syndicale.

Les troupes sont consignées.

**Différents remèdes des plus usuels**

Contre les panaris. — On réduit en poudre gros comme la moitié d'un dé à coudre de sel de cuisine : on le fait fondre dans un jaune d'œuf, — on agite jusqu'à ce qu'il y ait mélange parfait. — On en tient des compresses imbibées sur le panaris.

— Contre la coqueluche et la toux convulsive.

On pile, bien ensemble, en égales parties, de l'ail et de l'axonge qu'on trouve chez les herboristes, et on applique sur la plante des pieds. — D'autres en frictionnent la plante des pieds près du feu, contre les rhumes et enrouements.

— Contre les vers. — On prend : huile de noix, 420 grammes, 3 gousses d'ail, 60 grammes d'alcool camphré, 4 grammes de baume et 4 grammes d'Alcali. On mêle le tout ensemble et on frictionne de ce liniment le ventre du malade, soir et matin.

**Electricité**

Le Conseil d'Etat, statuant au contentieux, vient de redre une décision qui intéresse les Sociétés d'éclairage électrique. L'une d'entre elles, se fondant sur le décret du 15 mai 1888, qui dispose que les conducteurs électriques destinés à la production de la lumière ne pourront être établis qu'après une déclaration adressée deux mois à l'avance au préfet, avait cru pouvoir se contenter de cette déclaration préalable et poser, sans autorisation spéciale, des supports et des fils au-dessus d'une route nationale.

Le Conseil d'Etat a condamné cette procédure. Le décret de 1888 n'a, en effet, d'autre objet que de réglementer, au seul point de vue technique, la pose des conducteurs et d'en assurer le contrôle dans l'intérêt de la sécurité publique.

L'autorisation du préfet est donc toujours nécessaire pour poser des fils ou des supports au-dessus d'une route.

**Nettoyage des lampes à pétrole**

Le charbon qui se dépose sur les brûleurs et les porte-mèches des lampes doit être enlevé au moins une fois par mois. Pour cela, mettez dans un litre d'eau un morceau de cristal de soude gros comme une noix ; trempez-y vos becs de lampes et placez sur le feu. Au bout de cinq mi-

nutes d'ébullition, rincez à l'eau fraîche, et vos becs seront comme neufs.

Un moyen d'empêcher les lampes de fumer est de tremper les mèches dans du vinaigre fort et de les faire bien sécher avant de s'en servir ; on est tout étonné de voir quelle flamme claire et brillante on obtient par ce procédé.

Il n'est pas douteux que ce soit la femme française qui par sa grâce et sa tournure élégante donne le ton et sert de modèle aux dames du monde entier. Ses traits sont généralement d'une finesse remarquable mais il est bien dommage qu'elle ait si souvent recours à des moyens artificiels pour l'ornementation de son visage !

La beauté et la santé sont inséparables l'une de l'autre. Si la dame dont les traits sont pâles et maigris prenait de l'Emulsion Scott à l'huile de foie de morue et aux hypophosphites de chaux et de soude, elle n'aurait pas besoin d'employer les cosmétiques, poudres, fards, teintures, émaills pour se faire paraître blanche et rose. Le brillant d'un teint naturel a toujours plus d'attraits que n'importe quel procédé artificiel.

L'Emulsion Scott se vend dans toutes les pharmacies et 2, place Vendôme, Paris.

Les personnes affaiblies ne trouveront jamais de meilleur reconstituant et fortifiant que la Tapioca. En donnant la préférence au Tapioca Rils elles pourront faire des potages qui réjouiront les palais les plus délicats.

Au printemps, un traitement dépuratif par les Pilules Suisses est indispensable à toute personne qui veut bien se porter.

**Avis Important**

Le Docteur Rabéjac, spécialiste de Paris, guérit sans opération : Tumeurs du sein, Cancers, Glandes, Loups, kyste de l'ovaire, Hydrocèle, Fistule, Hémorrhoides, Maladies des Dames, etc. Il consultera à Cahors le Vendredi 11 Mai, à 1 heure, Hôtel des Ambassadeurs.

**LES MÉNAGÈRES INTELLIGENTES**

et soucieuses de l'entretien régulier de leur maison n'oublient pas de faire ramoner leurs cheminées une fois chaque année. Jamais il ne leur arrivera d'allumer du feu l'hiver dans un poêle ou dans une cheminée qui n'aura pas été nettoyée et ramonée de fond en comble. Par ce moyen, non seulement il n'arrive jamais d'accidents, mais encore le feu tire bien et la cheminée se conserve en bon état.

Il en est de même de notre corps, qu'il faut entretenir toujours propre et en bon état. Le ramoneur de notre corps est le dépuratif et le purgatif. Au printemps, il faut ramoner notre cheminée du haut en bas, en passant par l'estomac et les intestins. Il faut en chasser la bile et les humeurs. Il faut le faire, non seulement au printemps, mais chaque fois que l'on se sent mal à l'aise pour un motif quelconque, que l'on ne sera pas content de sa santé.

On prend alors chaque matin en se levant une cuillerée à café de Tisane Dussolin, et rien que cela suffit pour vous rendre la santé. C'est un purgatif-dépuratif qui est composé d'un mélange d'herbes dont quelques-unes proviennent d'Amérique et les autres de Russie. Les popes de ce dernier pays en font un très grand usage.

Pour reconnaître la véritable Tisane Dussolin, l'inventeur a mis sur chaque flacon un dessin représentant une dame à cheval. Le dépôt général pour la vente en gros est à Paris, à la pharmacie Derbecq, 24, rue de Charonne, qui en envoie deux flacons franco par colis postal contre la somme de 9 francs en timbres ou mandat-poste.

Ajoutons que la Tisane Dussolin est en vente au prix de 4 fr. 50 le flacon dans toutes les bonnes pharmacies, et qu'une notice indiquant la manière de s'en servir est jointe à chaque flacon.

**BULLETIN FINANCIER**

La bourse est toujours très calme. Le 3 0/0 vaut 99.70. Le 3 1/2 se maintient à 107.17. L'Italien ne subit pas de secousses en ce moment, il reste à 77.25. L'Extérieure vaut 64 9/32. Le Turc s'échange à 23.65. Le Hongrois se tient à 97 9/16. Le Portugais fait 22. Le Crédit Foncier s'échange dès l'ouverture à 947. Le Lyonnais vaut 743.

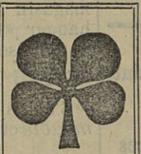
**TISANE DUSSOLIN**

La Tisane Dussolin guérit l'Anémie, la Chlorose, les Lourdeurs et Maux de tête, les Rhumatismes, la Goutte, les Douleurs ; elle reconstitue et purifie le sang, chasse les humeurs.

Prix : 4<sup>fr</sup> 50 le flacon. — Se trouve à Paris, chez DERBECCQ, Pharm<sup>ie</sup>, 24, rue de Charonne, et toutes bonnes Pharmacies de France.

Dépôt à Cahors, pharmacie Prévot.

Ne demandez chez votre Epicier que du



**TAPIOCA RILS**

c'est le MEILLEUR

ÉVITER LES CONTREFAÇONS

Se trouve dans toutes les bonnes Maisons d'Épicerie et de Comestibles.

Vente en Gros : 262, Boulevard Voltaire, 262 - PARIS.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

EXCURSIONS

En Touraine, aux Châteaux des bords de la Loire et aux Stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaires au Croisic et à Guérande.

1<sup>er</sup> Itinéraire

1<sup>re</sup> classe 86 fr. — 2<sup>e</sup> classe 63 fr. — Durée 30 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux, et retour à Tours — Loches, et retour à Tours — Langeais — Saumur — Angers — Nantes — Saint-Nazaire — Le Croisic — Guérande, et retour à Paris, *viâ* Blois ou Vendôme, ou par Angers, *viâ* Chartres, sans arrêt sur le réseau de l'Ouest.

NOTA. — Le trajet entre Nantes et Saint-Nazaire peut être effectué, sans supplément de prix, soit à l'aller, soit au retour, dans les bateaux de la compagnie de la Basse-Loire.

La durée de validité de ces billets peut être prolongée une, deux ou trois fois de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10 % du prix du Billet.

2<sup>e</sup> Itinéraire

1<sup>re</sup> classe 54 fr. — 2<sup>e</sup> classe 41 fr. — Durée 15 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux, et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais, et retour à Paris, *viâ* Blois ou Vendôme.

En outre, il est délivré à toutes les gares du réseau d'Orléans, des Billets aller et retour comportant les réductions prévues au tarif spécial G. V. n° 2 pour des points situés sur l'itinéraire à parcourir, et *vice versa*.

Ces billets sont délivrés toute l'année, à Paris, à la gare d'Orléans (quai d'Austerlitz) et aux Bureaux succursales de la Compagnie, et à toutes les gares et stations du réseau d'Orléans, pourvu que la demande soit faite au moins trois jours à l'avance.

Excursions aux Stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salles-de-Béarn

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets d'aller et retour, avec réduction de 25 0/0 en 1<sup>re</sup> et de 20 0/0 en 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classes sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont dé-

livrés, toute l'année, à toutes les stations du réseau de la compagnie d'Orléans, pour les stations hivernales et thermales du réseau du Midi et notamment pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Pau, St-Jean-de-Luz, Salies-de-Béarn, etc.

Durée de validité : 15 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Tout billet d'aller et retour délivré au départ d'une gare située à 500 kil. au moins de la station thermale ou hivernale, donne droit, pour le porteur, à un arrêt en route à l'aller comme au retour. Toutefois, la durée de validité du billet ne sera pas augmentée du fait de ces arrêts.

La période de validité des billets d'aller et retour peut, sur la demande du voyageur, être prolongée deux fois de dix jours, moyennant le paiement aux Administrations, pour chaque fraction indivisible de 10 jours, d'un supplément de 10 % du prix total du billet aller et retour.

AVIS. — La demande de ces billets doit être faite trois jours au moins avant le jour du départ.

AVIS TRÈS IMPORTANT

Monsieur **DIDES**, aîné, coiffeur, 121, boulevard Gambetta, Cahors, a l'honneur d'informer les personnes atteintes de **PELADE** et désireuses de guérir de cette maladie, qu'elles peuvent s'adresser à lui en toute confiance.

M. **DIDES** traitant à forfait, on n'a rien à payer qu'après un succès complet.

Traitement gratuit pour les indigents  
**INNOCUITÉ PARFAITE**

EN VENTE

à la librairie DELSAUD, rue de la Mairie.  
Souvenir de la Grande Mission de Cabors  
brochure de 16 pages. Prix : 15 cent.

Bibliographie

LE MONDE ILLUSTRÉ. Direction et Administration, 13, quai Voltaire, Paris. — 36<sup>e</sup> année. — Sommaire du numéro du 28 avril 1894 :

Gravures : Le Salon du Champ-de-Mars : Rentrée de bal, tableau de Stevens. — Méditation, tableau de G. Courtois. — Les compagnons Jack et Léo, tableau d'A. Aublet. — Néméa, tableau de Maurice Chabas. — Marchande de cierges, tableau de Dagnan-Bouveret. — Plein midi (sur le lac Majeur), tableau de Carl von Stetten. — Les Pêcheurs, tableau de Muenier. — Le repas frugal, tableau de Eug. Friant. — Dans un parc, tableau de Rixens. — Fontainebleau sous le 1<sup>er</sup> empire, tableau de Adrien Moreau. — La sieste, tableau de Biessy. — Un thé blanc, tableau de Mme Maleleine Lemaire. — Touaregs en Razzia, tableau de E. Girardet. — Paris Pittoresque : Cérémonie de Notre-Dame, en l'honneur de Jeanne d'Arc. — La caserne des Sapeurs-Pompiers de la rue de la Rochefoucauld. — Mode : La mode en avril 1894.

Texte : Chroniques : Le courrier de Paris, par Pierre Véron. — Beaux-Arts : Le Salon du Champ-de-Mars, par O. Merson. — Musique, par A. Boisard. — La Mode, par Ludka. — Chronique du sport, par Archiduc. — La semaine scientifique, par le docteur Servet de Bonnières. — Explication des gravures, Echecs, Récréations, Rébus, Revue comique, Bibliographie, Science amusante, etc. — En supplément : « Rédemption », roman de M. G. Lenôtre, illustrations de M. P. Vidal.

Le numéro : 50 centimes.

LA NATURE. — Bureaux à la librairie G. Masson, éditeur, 120, Boulevard Saint-Germain, Paris. — Sommaire du avril 28 1894 : Le rôle géologique du vent : Stanislas Meunier. — La nouvelle frontière franco-allemande au Soudan : Gaston Rouvier. — Compteur kilométrique pour vélocipèdes : Ch. Chateau. — Combustion solaire : G. T. — Une mine d'aluminium : Ch. Marsillon. — Les parfums des fleurs : D<sup>r</sup> A. Cartaz. — Les chemins de fer de montagnes en Suisse : L. B. — Chronique. — Académie des sciences ; séance du 23 avril 1894 : Ch. de Villedeuil. — Physique amusante : D<sup>r</sup> Z...

NOUVELLES SCIENTIFIQUES (Supplément 18 de la Nature)

La semaine. — Informations. — Boîte aux lettres. — Cours et conférences. — Petites inventions. — Hygiène et santé.

LIBRAIRIE DE FIRMIN DIDOT ET C<sup>ie</sup>  
56, RUE JACOB, A PARIS

LA

MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE

Sous la direction de Mme EMMELINE RAYMOND

La *Mode illustrée*, tout en restant ce qu'elle a été jusqu'ici avec tant de succès, c'est-à-dire le journal par excellence des travaux utiles et des tableaux d'agrément, fait actuellement paraître, avec chaque numéro, sans augmentation de prix, un supplément consacré à des romans illustrés, choisis de façon à intéresser tous les membres de la famille; les 52 numéros qu'elle publie chaque année contiennent plus de 2,000 dessins de toutes sortes : dessins de modes, de tapisserie, de crochet, de broderie, plus 24 feuilles contenant les patrons en grandeur naturelle de tous les objets constituant la toilette, depuis le linge jusqu'aux robes, manteaux, vêtements d'enfants, etc.

Le public n'est pas contraint à s'abonner pour l'année entière; il peut s'abonner à l'essai pour trois mois.

Un numéro spécimen est adressé à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C<sup>ie</sup>, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste en ajoutant un timbre pour chaque trois mois et en prenant le soin de les adresser par lettre recommandée.

Prix pour les départements : 1<sup>re</sup> édition : 3 mois, 3 fr. 50; 6 mois, 7 fr.; 12 mois, 14 fr. — 4<sup>e</sup> édition, avec une gravure colorisée chaque numéro : 3 mois, 7 fr.; 6 mois, 13 fr. 50; 12 mois, 25 fr.

S'adresser également, soit aux bureaux de poste, soit aux libraires des départements.

M. J. MAUREL

MÉDECIN-DENTISTE

SYSTÈME AMÉRICAIN

Rue du Lycée, N° 2, CAHORS

A Vendre

Une belle chambre à coucher en palissandre et tuya; lit, 1 mètre 50 largeur avec sommier; 1 ciel de lit; 1 armoire à glace; 1 toilette commode; une table de nuit chiffonnière; 2 galeries de fenêtre; 1 belle armoire noyer très ancienne; 1 armoire noyer verni; une belle selle anglaise piquée à la main; bride et porte-étrier piqués également; 1 selle de femme piquée à la main. S'adresser : rue Jean François Caviole, n° 6, Cahors, (Lot).

EXPOSITION



CAHORS 1881

B. DOUCÈDE

Marchand Tailleur, à Cahors, rue de la Liberté

M. DOUCÈDE a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle, qu'il vient de recevoir toutes les marchandises Haute-Nouveauté, saison d'Été.

Il livrera, comme toujours, les commandes qu'on voudra bien lui faire, aux prix les plus modérés.

M. DOUCÈDE envoie des échantillons, ou se rend lui-même, sur demande.

**VIN de VIAL**

TONIQUE ANALEPTIQUE RECONSTITUANT

AU QUINA SUC DE VIANDE PHOSPHATE de CHAUX

Le Tonique le plus énergique que doivent employer les Convalescents, les Vieillards, les Femmes et les Enfants débiles et toutes les Personnes délicates.

Le VIN de VIAL est l'heureuse association des médicaments les plus actifs pour combattre l'Anémie, la Chlorose, la Phthisie, la Dyspepsie, les Gastrites, les Gastralgies, la Diarrhée atonique, l'Age critique, l'Étiement, les longues Convalescences. En un mot, tous ces états de langueur, d'amaigrissement, d'épuisement nerveux auxquels les tempéraments sont de nos jours trop fatalement prédisposés.

LYON — Pharmacie J. VIAL, rue de Bourbon, 14 — LYON

Dépôt dans les principales pharmacies.

Peinture ENTREPRENEUR DE PEINTURE Papiers peints  
Vitrerie en  
Faux bois **Henri SEGUY** tous genres  
Marbre Rue du Lycée, n° 40, CAHORS Encadrement

Bonne exécution. — Solidité. — Prix modérés.

A Vendre DE SUITE

500 mètres cubes chène débité en charpente, ayant servi aux cintres du pont d'Argentat (ouverture des arches 33 mètres.)

Un solde de 2,000 mètres carrés parquet chène de 25 et 28 mm d'épaisseur.

Vente de bois de chauffage chène, provenant de débris de scieries, par wagon complet rendu sur wagon :

Laroquebrou...	11 fr. la tonne.
Aurillac.....	13 —
Brive.....	14 —
Cahors.....	15 —
Libourne.....	17 —
Bordeaux.....	18 —
Rodez.....	16 —
Périgueux.....	16 —

Fabrique de Moulures, Parquets et Charpentes chène.

S'adresser à M. FILLIOL jeune, Tulle.

A VENDRE

(Pour cause de départ éventuel)

UNE MAISON

composée de deux corps de bâtiments SISE

Faubourg et rue St-Georges, N° 24

Contenant dix-sept pièces récemment mises à neuf, un grand magasin ou établi et un vaste hangar pouvant servir d'écurie ou de remise.

REVENU MOYEN : 1,200 fr.

S'adresser au Siège de l'immeuble ou au Bureau du Journal.

Le propriétaire-gérant : LAYTOU.

PÂTISSERIE NOUVELLE

M. Frédéric BÉNATRE a l'honneur d'informer le public qu'il vient d'inaugurer une Pâtisserie nouvelle, rue de la Mairie, maison Crayssac.

On trouvera dans son magasin, les gâteaux les mieux assortis et des vins fins aux prix les plus modérés.

H. ESCURET

Marchand d'antiquités diplômé

Rue du Lycée (près la Poste), CAHORS

M. ESCURET, marchand d'antiquités, qui a obtenu un diplôme d'honneur en 1879 et une médaille aux Expositions de Montpellier, fait les réparations spéciales pour Meubles anciens sculptés, marquetés, laqués, incrustés en cuivre ou ivoire, etc., etc.

Il s'occupe également de la vente et de l'achat de tous les meubles et objets d'art anciens.

Il sert d'intermédiaire pour les ventes et achats. Il achète tapisseries, gravures, bibelots anciens.

Echange d'ancien contre du moderne.

La Grande

Encyclopédie

PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION DE MM. :

BERTHELOT, sénateur, membre de l'Institut.  
H. DERENBOURG, prof. à l'École des langues orientales.  
F. Camille DREYFUS, député de la Seine.  
A. GUY, professeur à l'École des chartes.  
GLASSON, de l'Institut, prof. à la Faculté de droit.  
D<sup>r</sup> L. HAHN, bibliothécaire de la Faculté de médecine.  
La GRANDE ENCYCLOPÉDIE, dont les articles sont rédigés et signés par plus de 500 collaborateurs — tous éminents spécialistes. — est le seul ouvrage français de cette nature justifiant son titre. Elle formera environ 28 volumes gr. in-8° colombier de 1200 pages, qui se publient par livraisons de 48 pages paraissant le jeudi de chaque semaine.

Broché : 600 fr.  
Payables : 10 fr. par mois  
ou 500 fr. comptant

La Grande Encyclopédie ou nous livrons d'une multitude de volumes indigènes de l'omniscience.  
(Arsène HOUSSEY)

Relié : 750 fr.  
Payables : 15 fr. par mois  
ou 650 fr. comptant

Demandez Prospectus détaillé aux Editeurs

H. LAMIRAULT et C<sup>ie</sup>, 61, rue de Rennes, Paris